

CHARTER RIVERAINE
de la Somme Canalisée
Fiches pratiques

Octobre 2008

DEFINITION

Le Domaine Public Fluvial (DPF) :

Le Domaine Public Fluvial est constitué du canal proprement dit et de la rive qui borde le chemin de halage jusqu'à la limite réglementaire de propriété, du contrefossé, et de tous les éléments qui sont nécessaires à la gestion du canal ainsi qu'à la sécurité des usagers.

Sont considérées comme « éléments nécessaires à sa gestion » : les ouvrages de régulation du débit de l'eau et de la navigation (barrages, écluses), le contrefossé et les pontons qui l'enjambent, les ouvrages de soutènement et de tenue des berges, le mobilier mis en place sur le DPF.

POURQUOI UNE CHARTE RIVERAINE ?

La multiplicité d'intervenants privés et publics sur l'emprise du Domaine Public Fluvial (DPF) et ses abords, la **variété des unités paysagères** traversées par le canal (milieux ouverts ou boisés, urbains ou ruraux), en relation avec la **diversité des aménagements** entrepris, font que la cohérence des paysages du canal est parfois mise à rude épreuve.

La charte riveraine préconise les bons usages en matière de construction des parcelles mitoyennes (travaux de maison individuelle, hangar agricole ou industriel), de clôtures, d'aménagement des espaces attenants au chemin de halage, de comportements et civilités.

PROPRIETE ET GESTION

Le Domaine Public Fluvial appartient au Département de La Somme depuis le 01 novembre 2006.

Sa gestion est assurée par l'Agence Fluviale et Maritime du pôle Exploitation et Maintenance de la Filière Infrastructure du Conseil Général de La Somme.

PRESENTATION DU DOCUMENT et FINALITE

Composé de 10 fiches thématiques, le document présente les tenants et aboutissants des problématiques abordées, afin que toutes les personnes qui vivent, utilisent ou interviennent de quelque façon que ce soit aux abords du canal de la Somme aient les informations leur permettant d'agir en bonne intelligence sur la vallée de la Somme dont la géographie, les paysages et le développement sont fortement imbriqués. La vallée de La Somme recense soixante dix pour cent de la population départementale.

La charte riveraine synthétise les études engagées sur la Somme et sa vallée : « Le canal de la Somme » (2005), « L'Atlas des Paysages de la Somme » (2007), par l'Atelier Traverses (Hélène IZEMBART & Bertrand LE BOUDEDEC), dont certains éléments sont repris.

La distribution de ce document sera réalisée auprès des communes traversées par le canal afin d'en faire la promotion auprès des habitants, aux communautés de communes intervenant en matière d'aménagement du cadre de vie, aux instructeurs de Permis de Construire, aux chambres consulaires et syndicats professionnels regroupant les entreprises de travaux. D'une façon générale, le document sera disponible auprès de toute personne occupant un terrain en limite ou à proximité du canal.

CHIFFRES CLES

Le bassin versant de la Somme couvre 5.560 km², soit la presque totalité de la surface du département (6.170 km²)

1729 : études du tracé du canal de la Somme
 1738 : premiers travaux
 1824 : ouverture du canal à la navigation entre Saint-Simon et Ham
 1835 : achèvement des travaux
 1880 : mise au gabarit Freycinet

Une distance de 117 km, soit 234 km de berges ou de digues entre Sormont et Saint-Valéry-sur-Somme

46 mètres de dénivelé entre Sormont et Saint-Valéry-sur-Somme, soit une dénivellée de 40cm au kilomètre, 24 barrages, 18 écluses et 15 maisons éclusières

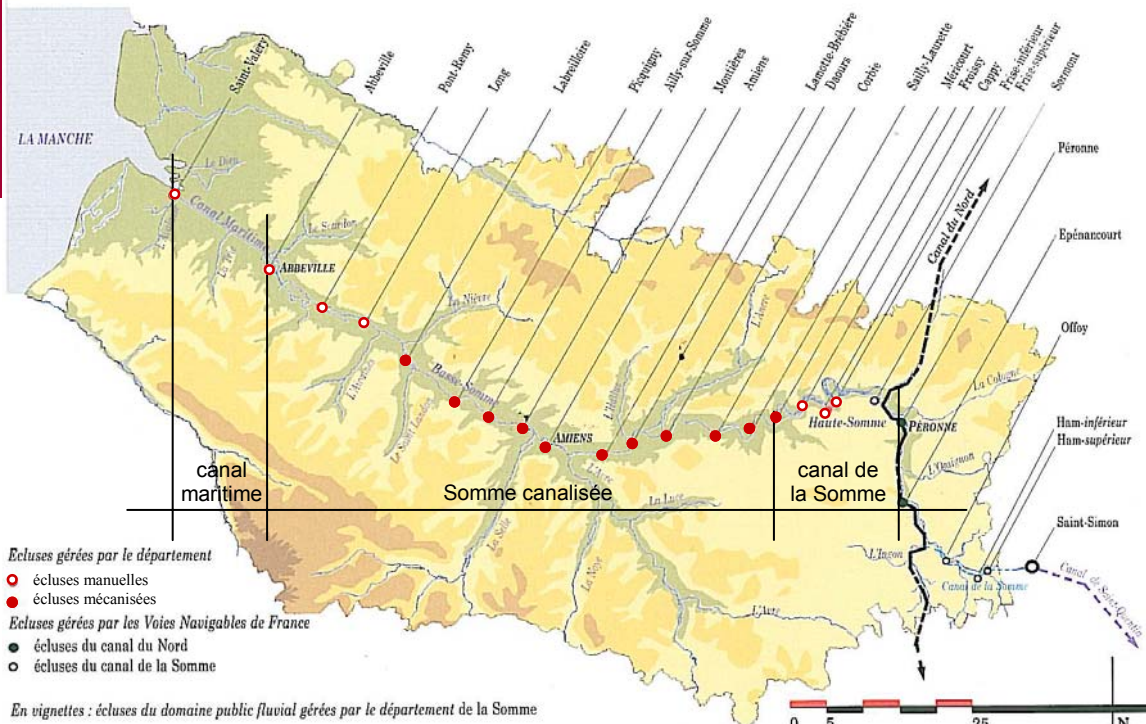
Débit moyen de 35m³/s à Abbeville, et peut atteindre 100m³ en période de crue centennale

La vallée de la Somme concentre 70% de la population du département de la Somme

DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec un kilo de pétrole, une tonne de marchandise parcourt 11 km avec un camion, 83 km en train, 127 km par la voie navigable.

(source : Atlas des paysages de la Somme)



Crédit illustration : ATELIER TRAVERSES

Les 10 fiches qui composent la Charte Riveraine sont établies par thèmes spécifiques :

- Fiche n°1 : Les clôtures et servitudes
- Fiche n°2 : Les bâtiments et leurs dépendances
- Fiche n°3 : Les accès et passerelles
- Fiche n°4 : Les usages et bonnes manières
- Fiche n°5 : L'aménagement des berges
- Fiche n°6 : L'entretien des berges et propriétés riveraines
- Fiche n°7 : Les circuits de randonnées
- Fiche n°8 : Les espèces invasives
- Fiche n°9 : Le mobilier



Crédit photographies : Conseil Général de la Somme, sauf mention spéciale